



Union syndicale CGT – SUD – SNSPP - UNSA

Les organisations syndicales CGT, SUD, SNSPP, UNSA, du SDIS du Rhône se sont réunies le 20 Décembre 2010 à 8 H 30.

Elles ont reçu pendant la réunion un appel du DDSIS les informant que le président du CA du SDIS recevra l'union syndicale en janvier 2011. L'union a déjà demandé une confirmation écrite signée du président.

En conséquence, l'union syndicale décide de :

- suspendre le préavis de grève illimitée, **mais**,
- déposer un préavis de grève reconductible le 3 janvier 2011,
- tenir une AG le 3 janvier 2011 à 14 H à Corneille,
- programmer des actions les 3 et 4 janvier 2011, pour commencer....

Dans son **nouveau préavis de grève reconductible**, l'Union syndicale demande :

- au sujet de l'arrêté préfectoral litigieux :
 - ✓ son retrait car à priori entaché d'illégalité : non soumis au CTP,
 - ✓ la mise en place d'un groupe paritaire composé d'élus du CA, du Préfet, des organisations syndicales, du CCDSPV,
 - ✓ chaque OS déposera un recours gracieux contre la délibération,
- le recrutement d'effectifs professionnels de catégorie « C » en remplacement des départs en retraite,
- la mise en place d'un cycle de travail pour les 12 H et le choix du régime de travail 12/24 à chaque changement d'affectation,
- le maintien de tous les logements avec un temps de travail plus attractif,
- respect des engagements du président Michel MERCIER suite aux négociations de juin 2009 : revalorisation de l'IAT.